



Communiqué de presse du 15 mars 2021

Mutation sanction d'une professeure des écoles, dans le 93, en pleine année scolaire
Répression pédagogique et autoritarisme institutionnel

Conférence de presse : Mercredi 24 mars à 14h30

*Bourse du travail départementale de Bobigny
1 rue de la Libération 93000 Bobigny
Tramway T1 arrêt La Ferme*

Le 19 février, Hélène Careil, enseignante depuis 7 ans à l'école Marie Curie de Bobigny, a été mutée « dans l'intérêt du service » par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale 93 contre son gré à Aubervilliers à partir du 1er mars.

Militante pédagogique à l'ICEM-Pédagogie Freinet depuis de nombreuses années, Hélène Careil est aussi représentante syndicale pour SUD Éducation 93 depuis septembre. Une mutation dans l'intérêt du service, c'est priver les élèves de quartier populaire d'un enseignement de qualité et engagé dans un département, le 93, qui embauche le plus de contractuel.l.e.s non formé.es. C'est aussi rompre avec la continuité pédagogique et le suivi des élèves. C'est l'annihilation de tout un projet de classe construit avec les élèves. C'est l'annulation du départ en classe transplantée, la fin des recherches documentaires sur l'histoire du quartier "Karl Marx" où se situe l'école Marie Curie de Bobigny. C'est la fin de la correspondance avec l'EHPAD de Bobigny amorcée en début d'année. L'expertise pédagogique développée depuis septembre par l'enseignante pour répondre au mieux aux besoins pédagogiques et didactiques de chaque élève en matière d'apprentissages est tout autant niée en agissant ainsi.

Cette mutation est un acte d'autoritarisme de la part de l'institution, à la merci de laquelle se trouve désormais chaque enseignant.e engagé.e pédagogiquement et adoptant une posture d'expert.e de terrain, ce qui paraît un non sens pour le métier. Cette mutation sanction a connu des précédents mais qui se font le plus souvent dans le plus grand silence du "pas de vague" cher au Ministre actuel de l'Education nationale.

Ni Hélène Careil ni les enseignants de l'école qui en ont fait la demande, n'ont pu être entendu en audience par la DSDEN. Hélène Careil est donc contrainte de se tourner vers une procédure juridique pour faire invalider cette mutation forcée, qui s'avère être une sanction déguisée. Mais le mal est fait.

« Hélène CAREIL est à nos yeux l'exemple même de l'enseignante au service d'une école publique accueillant tous les enfants avec la même passion. » Ligue des Droits de l'Homme 93

Contacts : Hélène au 0652856253 ou Geoffrey au 0632412851

Dossier de presse: répression syndicale et pédagogique Hélène Careil

Lettre d'Hélène envoyée à ses élèves pour leur dire qu'elle ne serait plus leur maitresse à partir du 1er mars 2021.

A Pantin, le 24 février 2021

A vous les élèves de la classe CM1A,

« Ça s'fait pas ! », oui je sais, je vous reprends régulièrement lorsque vous dites ça, car c'est du langage familier, mais aujourd'hui, j'ai envie de vous dire un gros « ça s'fait pas », parce que la situation n'est vraiment pas juste pour vous, comme pour moi.

La personne qui s'occupe des écoles de la Seine Saint Denis, a décidé que je ne reviendrai pas dans la classe à la rentrée et que je devais aller travailler dans une autre école à Aubervilliers. J'ai été critiquée par des personnes, mais contrairement au conseil de classe où celle ou celui qui est critiqué.e peut donner sa version des faits, je n'ai pas été autorisée à prendre la parole pour me défendre dans l'immédiat et pour témoigner que les critiques étaient fausses.

En nous quittant le vendredi 12 février, je vous avais dit qu'on devait faire comme si je revenais au mois de mars. Nous devons finir la fiche sur les esclaves avec la présentation de M. sur l'île de Gorée et la maison des esclaves, Z. et N. devaient présenter leur exposé et expérience sur les volcans, H., E. et R. leur maquette du système solaire. Les filles devaient finir leur livre « Aya et Ava » (je vais essayer de les mettre en page et de les imprimer pour que vous n'ayez pas écrit tout cela sur l'ordinateur pour rien). Nous devons répondre aux belles lettres que les personnes âgées de l'EPADH vous avaient envoyées. Vous étiez impatient.e.s d'apprendre les divisions et les nombres décimaux.

Et nous devons bien sûr préparer notre classe de mer. D'ailleurs, comme prévu, j'ai préparé les confitures qu'on aurait dû vendre pour nous aider à financer la classe de mer, je vais les déposer au fond de la classe, vous pourrez en prendre chacun et chacune un pot (je vais le dire à L qui s'occupera de vous les donner).

Mais tout cela, nous ne pourrons pas le finir, puisqu'à partir de lundi je n'ai plus le droit d'être votre maitresse.

Z, tu avais besoin de me glisser régulièrement des petits mots sur mon bureau, je ne serai plus là pour les lire, mais si des choses sont trop lourdes à porter dans ton cœur, tu peux toujours m'écrire et donner ta lettre à une autre maîtresse qui me la transmettra.

M, chaque fin de journée tu me demandais si tu avais bien travaillé, il faut bien reconnaître que tu faisais beaucoup d'effort pour être de plus en plus concentré, donc ne lâche rien !

N, tu as été très courageuse cette année pour affronter tes crises d'épilepsie, maintenant que tu n'en fais plus, continue d'être aussi courageuse et de te faire confiance pour le travail mais aussi pour t'exprimer librement.

M, tu es un élève sérieux, plein de ressources et d'humour mais parfois avec un trop plein d'émotions, nous étions en train de travailler pour que celles-ci puissent sortir de toi sans que cela ne te porte préjudice. Je crois en toi pour que tu trouves la force de les canaliser et de grandir sereinement.

M, je me souviens de toi depuis le CP et de ta force de caractère revendiquant l'égalité entre les garçons et les filles, ne change pas, continue d'être une guerrière avec un grand cœur !

E, tu trouvais toujours que je favorisais les filles, alors que je vous traite juste de façon égale, n'oublie pas en grandissant d'avoir toujours en tête cette égalité, mais je ne me fais pas de souci car tu es un garçon d'une grande gentillesse et plein d'empathie.

N, je n'oublierai jamais ton « bonjour maîtresse » très chaleureux que tu venais me dire chaque matin en rentrant dans la classe, cela va me manquer. Tu avais encore beaucoup besoin de mon aide pour l'écriture et la lecture, j'espère que tu la trouveras ailleurs.

M, mon défi était de te faire dessiner un peu et te faire écrire des textes où ton imagination pouvait se laisser aller, disons que j'ai réussi, un peu. J'espère que tu garderas cette importance de dessiner dans un coin de ta tête.

F, petite fille très timide en CP, tu as fais beaucoup de chemin depuis. Tu as pris beaucoup d'assurance, continue de toujours t'exprimer librement quelle que soit la personne que tu as en face de toi. Tes textes libres que tu n'osais pas lire aux autres et pourtant plein d'humour et sagesse, vont me manquer.

H, le super mathématicien anglophone, tu m'en voulais quelques fois parce que je ne t'interrogeais pas en premier, en mathématiques et en anglais, laissant le temps aux autres de chercher la réponse, mais ne t'inquiète pas je saurai toujours que tu es le plus fort en calcul et que tu connais plus de vocabulaire en anglais que la maitresse !

Y, tu nous as tellement fait sourire et rire lorsque tu faisais tes pièces de théâtre, continue d'être à la fois une artiste et une élève travailleuse, et ne t'inquiète, pas si parfois tout n'est pas parfait c'est normal, personne n'est parfait !

R, notre poète, toujours une nouvelle idée pour écrire que ce soit des poésies, des chansons, des histoires, des fausses biographies Chaque semaine, c'était un plaisir de lire tes textes libres. Tu nous montres qu'on peut être footballeur et écrivain à la fois !

A, tu réussis à allier tes talents de bricoleuse et le travail scolaire, continue de t'épanouir de cette façon et d'avoir ce regard critique que tu as sur le monde, cela t'aidera à mieux l'appréhender, car oui, il est plein d'injustice mais la vérité finit toujours par gagner !

M, je t'ai découvert cette année, toujours prêt à aider les autres et d'une grande gentillesse, tu prouves que la coopération a une grande importance dans une classe et permet à tout le monde d'avancer plus loin.

M, ma grande M, tu aimais dire que tu serais bientôt plus grande que la maitresse, je me souviendrai te toi comme ayant toujours des mots et des gestes gentils à offrir aux autres élèves et à moi-même.

M, en CP, il y a eu la lecture de « Kia et Atim » et la rencontre avec son autrice, et quand en CM1, à un conseil de classe, tu dis à propos d'un élève qui a dit que les noirs n'ont pas d'argent de poche, « je pense qu'il a dit ça, car dans les séries et les dessins animés qu'on regarde à la télé, il n'y a que des enfants blancs qui ont de l'argent de poche », je me suis dit waouh ! Merci pour cette remarque, qui met en mot une réalité qu'il faut bousculer pour que les petites filles et les petits garçons qui ne sont pas blanches et blancs puissent trouver leur place dans notre société.

A, le mangeur de livres, je m'excuse par avance, il y en aura moins dans la classe, car beaucoup étaient à moi, mais je suis sûre qu'il y en aura plein d'autres ailleurs, et qui sait un jour, tu deviendras peut-être un auteur et ce sera moi qui lirai tes livres.

A, l'éternelle bavarde au grand cœur, je te l'ai jamais dit mais la maitresse quand elle était petite elle était aussi trop bavarde et ça énervait parfois sa maitresse ! Ça ne veut pas dire que tu ne dois pas faire attention et essayer de garder ta langue dans ta poche quand il est le moment de travailler de façon individuelle.

D, tu as tellement progressé depuis que je te connais, tu as appris à mettre des mots sur ce que tu ressens, tu essaies toujours de faire en sorte que ça ne déborde pas et de te mettre au travail. Je sais que ça sera un peu dur car il va y avoir des changements, mais il faudra que tu continues à progresser parce que je crois en toi, je crois que tu en es capable et puis tu sais que tu peux encore compter sur L.

A, tu m'as fait confiance et je t'ai fait confiance, ça a payé puisque le décollage en lecture et écriture n'ont eu de cesse de m'impressionner jusqu'au vendredi 12 février où tu as écrit une page entière d'un texte libre en plus de ta lettre à la mamie de l'EPADH. Ne baisse jamais les bras et continue de te faire confiance, c'est ce qu'il y a de plus important.

I, en CP tu as aimé jouer l'assistant de la maitresse, et au vu de ton niveau scolaire et de ta maturité, nous avons décidé que tu passerais directement en CE2. Je t'ai retrouvé avec grand plaisir, en CM1, comme un poisson dans l'eau. Je n'oublierai jamais ta soif d'apprendre et ton grand sourire.

Je vous ai toujours appris à vous exprimer. Vous exprimer à l'écrit avec les textes libres. Vous exprimer à l'oral avec les réunions, les conseils de classe, les présentations, ... Vous exprimer artistiquement. Tout cela, c'est une force que j'ai voulu vous transmettre pour que vous soyez toujours capable de faire face à plein de situations et pour que vous puissiez vous épanouir et être vous même.

Une autre maitresse ou maitre viendra donc lundi 1er mars dans la classe. Ça sera sans doute différent mais vous devez quand même travailler sérieusement. Car, je vous rappelle que vous ne devez pas travailler pour les maitres et maitresses mais juste pour vous, pour réussir votre année de CM1 et être fiers de vous. C'est ça qui est le plus important !

Pour cette année fin de CM1 et pour toutes les autres années où vous allez grandir, n'oubliez jamais d'avoir confiance en vous, d'être fiers d'où vous venez (de vos origines, du lieu où vous habitez, ...) et où vous allez.

Je ne peux pas vous revoir, mais je pense très très fort à vous dans mon cœur et dans ma tête.

Je vous remercie pour tous les moments que nous avons passés ensemble cette année.

Je remercie vos parents pour leur soutien et la confiance qu'ils ont toujours eu en moi.

La maitresse Hélène

Dossier de presse: répression syndicale et pédagogique Hélène Careil





PAS DE RÉPRESSION POUR HÉLÈNE



#SoisProfEtTaisToi



Pas de répression contre Hélène !

Communiqué intersyndical de soutien

Ce jeudi 4 février, Hélène, enseignante à l'école élémentaire Marie Curie à Bobigny et militante à SUD éducation 93, est notifiée par mail de sa mutation dans l'intérêt du service. Ce qu'on lui reproche ? D'avoir usé de sa liberté pédagogique et rappelé à la hiérarchie les droits élémentaires des personnels.

Depuis 2019, une grande partie de l'équipe enseignante de l'école subi un réel acharnement de la part de l'inspectrice de la circonscription qui use de pratiques managériales autoritaires, culpabilisantes et infantilisantes pour remettre en cause le projet d'école instauré autour de la pédagogie Freinet depuis de nombreuses années.

Notre camarade Hélène subit encore plus personnellement les frais de cet acharnement à travers cette sanction déguisée que représente cette mutation d'office.

Si la mutation dans l'intérêt du service ne constitue pas juridiquement une sanction, elle en est une de fait pour Hélène, pour ses collègues, pour ses élèves et leurs familles.

Déplacer une collègue pour son militantisme, pour son dévouement pour la satisfaction des revendications, son combat pour de meilleures conditions de travail, son attachement à la liberté pédagogique est une remise en cause de la démocratie.

Ces faits ne sont pas nouveaux dans cette circonscription. L'IEN incite les collègues à ne pas faire appel aux organisations syndicales, elle refuse de recevoir des organisations syndicales en audience et ne souhaite même pas leur répondre, monte les collègues les uns contre les autres... Nous n'accepterons pas qu'Hélène soit victime de l'autoritarisme qui règne dans cette circonscription. Ce qui est inquiétant, c'est que la DSDEN est au courant de ces faits et n'a comme seule réponse la sanction d'une collègue et camarade ! Dans quel but ?

Nous souhaitons que, très rapidement, l'intersyndicale soit entendue par Monsieur le Directeur Académique. Nous avons des choses à lui dire, nous devons être entendu. L'acharnement sur Hélène doit cesser.

Les organisations SUD éducations 93, CGT éducation 93, CNT-STE 93, FNECFP-FO 93 et SNUDI-FO 93 dénoncent cette pratique des mutations d'office, qui visent à réprimer les syndicalistes dénonçant les dysfonctionnements de l'Éducation nationale et la dégradation de nos conditions de travail.

Elles apportent leur soutien plein et entier à Hélène et se mobiliseront afin que cesse l'acharnement de la hiérarchie à l'encontre de notre camarade.

Elles appellent à un rassemblement de soutien à Hélène mercredi 10 février à 15h devant la DSDEN de Bobigny. Ce jour-là à 16h, Hélène est convoquée pour consulter son dossier administratif. Une conférence de presse se tiendra aussi à cette occasion.

Pas de répression contre Hélène !

Communiqué intersyndical du 11 février 2021



Mercredi 10 février 2021, Hélène, enseignante à l'école élémentaire Marie Curie à Bobigny et militante à SUD éducation 93, était convoquée pour consulter son dossier administratif en vue d'une mutation dans l'intérêt du service notifié, par le DASEN du 93, le jeudi 4 février.

Ce qu'on lui reproche ? D'avoir usé de sa liberté pédagogique et rappelé à la hiérarchie les droits élémentaires des personnels.

Depuis 2019, une grande partie de l'équipe enseignante de l'école subit un réel acharnement de la part de l'inspectrice de la circonscription qui use de pratiques managériales autoritaires, culpabilisantes et infantilisantes pour remettre en cause le projet d'école instauré autour de la pédagogie Freinet depuis de nombreuses années.

Notre camarade Hélène subit encore plus personnellement les frais de cet acharnement à travers cette sanction déguisée que représente cette mutation d'office.

La consultation de son dossier administratif qui ne contient aucun des éléments constitutifs de ce qui lui est reproché, montre bien qu'Hélène n'a commis aucune faute professionnelle et qu'il s'agit bien d'une répression syndicale.

Si la mutation dans l'intérêt du service ne constitue pas juridiquement une sanction, elle en est une de fait pour Hélène, pour ses collègues, pour ses élèves et leurs familles.

Déplacer une collègue pour son militantisme, pour son dévouement pour la satisfaction des revendications, son combat pour de meilleures conditions de travail, son attachement à la liberté pédagogique est une remise en cause de la démocratie.

Ces faits ne sont pas nouveaux dans cette circonscription. L'IEN incite les collègues à ne pas faire appel aux organisations syndicales, elle refuse de recevoir des organisations syndicales en audience et ne souhaite même pas leur répondre, monte les collègues les un-es contre les autres... Nous n'accepterons pas qu'Hélène soit victime de l'autoritarisme qui règne dans cette circonscription. Ce qui est inquiétant, c'est que la DSDEN est au courant de ces faits et n'a comme seule réponse la sanction d'une collègue et camarade ! Dans quel but ?

La mobilisation très réussie de ce mercredi 10 février qui a rassemblé 200 personnes devant la DSDEN : parents d'élèves, collègues de la ville, du département et des départements voisins, des militant·es pédagogiques de l'ICEM ainsi que la présence de représentants de la LDH et que de la section française de la DEI (Défense des Enfants International) est la démonstration de l'indignation et la colère face à cette injustice.

Ce jeudi 11 février, l'intersyndicale sera entendue à sa demande, à la DSDEN du 93. Nous porterons ce refus de mutation. L'acharnement sur Hélène doit cesser.

**Pour Hélène et tout.es les réprimé.e.s.
Pour la liberté pédagogique.
Pour le respect des droits syndicaux.
Contre les pratiques managériales et autoritaires.
Nous resterons mobilisé.e.s jusqu'à l'arrêt des sanctions.**



Mutation forcée de Hélène Careil : une attaque contre la liberté pédagogique et la liberté syndicale

Communiqué intersyndical du 28 février 2021

Le 19 février, Hélène Careil, enseignante depuis 7 ans à l'école Marie Curie de Bobigny, a reçu un courrier de la part de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale 93 lui annonçant sa mutation effective « dans l'intérêt du service » contre son gré à Aubervilliers à partir du 1er mars.

Déchargée syndicale pour SUD Éducation 93 depuis septembre, Hélène Careil est aussi militante pédagogique à l'ICEM-Pédagogie Freinet depuis de nombreuses années.

Sa mutation forcée, au prétexte de sa prétendue responsabilité dans les dysfonctionnements de l'école, lui avait été annoncée le 4 février par un courrier de la DSDEN 93 la sommant de venir consulter son dossier administratif le mercredi 10 février. Ce jour-là, à l'appel du collectif de soutien à Hélène, plus de 200 personnes s'étaient rassemblées devant la DSDEN, avec de nombreuses prises de parole : collègues de l'école, élèves et parents d'élèves, Groupe Départemental ICEM Freinet 93, Ligue des Droits de l'Homme 93, section française de la Défense des Enfants International ou encore de Véronique Decker, directrice de l'école Marie Curie pendant 20 ans. Deux pétitions ont été mises en ligne et ont reçu à ce jour, à elles deux, plus de 12 000 signatures cela montre bien toute l'ampleur symbolique de cette mutation, qui non seulement affecte une personne et son école, mais ouvre une porte à l'administration, leur permettant de muter les personnels quand bon leur semble sans qu'aucune commission paritaire ne soit convoquée.

Cette mutation est donc une grossière manœuvre de répression pédagogique et syndicale. Durant toute la « procédure », Hélène n'a à aucun moment pu être entendue par la DSDEN.

En janvier 2020, une première demande de médiation avait été émise par une partie de l'équipe de Marie Curie (14 collègues sur 17) lors d'une audience faisant suite à une inspection d'école, inspection à charge contre les enseignants.e.s. Il sera, ensuite, interdit à Hélène et à sa collègue de prendre un CP ou un CE1 l'année suivante. Cette dernière quittera Marie Curie après de longs mois d'arrêt pour souffrance au travail. Le 18 décembre 2020, Hélène redemande, dans le cadre d'un entretien avec l'IEN et l'adjointe au DASEN, une médiation pour elle et ses collègues qui sont en grande souffrance, depuis deux ans, médiation qui lui ait refusée. Le 10 février dernier, Hélène a découvert que son dossier administratif ne contient aucun document prouvant une quelconque faute professionnelle.

Hélène demande donc, le vendredi 12 février une audience au DASEN pour se faire entendre. A ce jour celui-ci n'a pas donné suite à sa demande. Néanmoins dans un courrier daté du 15 février, il confirmera la mutation d'Hélène.

Si la mutation dans l'intérêt du service ne constitue pas juridiquement une sanction, elle en est une de fait pour Hélène Careil, pour ses collègues, pour ses élèves et leurs familles. Cette décision inique de l'administration s'inscrit dans la vague de répression syndicale qui sévit dans l'Éducation nationale, comme au collège République de Bobigny, à Melle ou à Bordeaux.

Nos organisations continueront à se mobiliser pour faire annuler cette décision et le respect des libertés pédagogiques et syndicales.

"Hélène CAREIL est à nos yeux l'exemple même de l'enseignante au service d'une école publique accueillant tous les enfants avec la même passion."
Ligue des Droits de l'Homme 93



Dossier de presse: répression syndicale et pédagogique Hélène Careil

Conflit à Bobigny autour d'une enseignante "Freinet" : un dossier vide ?

Paru dans Scolaire le jeudi 11 février 2021.

<http://www.touteduc.fr/fr/scolaire/id-18457-conflit-a-bobigny-autour-d-une-enseignante-freinet-un-dossier-vidé->

Hélène Careil a trouvé un dossier pratiquement vide à l'inspection d'académie de Bobigny (93). C'est ce que rapporte à ToutEducatrice cette enseignante de l'école Marie Curie. Elle était convoquée hier 10 février pour prendre connaissance des pièces à charge, une formalité "préalable à la prise d'une décision de mutation dans l'intérêt du service envisagée". Elle a trouvé au total six fiches RSST ("registre santé sécurité au travail", la procédure pour signaler une situation qui porte atteinte à la santé des personnes ou à la sécurité des biens, ndlr) "dont deux en double, donc quatre en réalité dont une seule qui la ciblait vraiment mais dont les accusations à son encontre ne font pas l'objet d'annexes permettant de les prouver. Deux concernaient des éléments liés à des tensions qui avaient eu lieu l'année dernière entre d'autres collègues, la quatrième ciblait tour à tour les différents enseignant.e.s de l'école. La plupart des fiches n'étaient ni datées ni signées et dépourvues de documents annexés. Ces fiches sont en effet normalement complétées par des éléments de preuves et des détails sur les faits reprochés. Là, rien ! On lui reproche aussi des mails, mais il s'agit de courriels envoyés dans le cadre de ses fonctions syndicales et sur des adresses privées."

Le cas de cette enseignante est présenté par l'ICEM-pédagogie Freinet dont elle est une militante, et par SUD-éducation, dont elle est déléguée, comme un cas de harcèlement par une administration soucieuse de "normaliser" le fonctionnement de cette école dont Véronique Decker, figure emblématique des pédagogies actives et de la scolarisation des enfants des squats et des bidonvilles, a été la directrice pendant vingt ans.

L'enseignante est, dit-elle, dans l'école depuis 2014, elle a des rapports "corrects" avec l'inspectrice et elle a même été sollicitée pour recevoir dans sa classe une délégation sud-coréenne intéressée par la pédagogie Freinet. Elle prend en 2017 un CP dédoublé et avec ses collègues est à nouveau sollicitée pour recevoir d'autres enseignant·es de la ville. En octobre 2019, elle fait passer les évaluations de CP mais avec ses collègues, décide de ne pas inscrire les résultats sur le site dédié. "Mais nous avons travaillé ensemble sur ce qu'ils signifiaient, avant d'être finalement contraintes par l'inspectrice de les faire remonter."

Celle-ci fait état des résultats "catastrophiques" de l'école et, deux mois plus tard, décide d'une inspection pour en dénoncer "les dysfonctionnements". Mais, toujours selon l'enseignante, les éléments statistiques qu'elle présente montre que les résultats de l'école se situent dans "la moyenne haute" des résultats de la Ville, alors que cette école de cité classée REP + se trouve dans un quartier parmi ceux qui sont le plus en difficulté de Bobigny.

A mi-temps annualisé, elle quitte sa classe au 31 janvier 2020 et le remplacement se passe mal. "La personne qui prend mon poste réussit en 15 jours à instaurer un climat de peur auprès des élèves" et s'entend si mal avec l'autre enseignante de ce CP partagé que "celle-ci s'est mise en arrêt pour accident de travail et n'a jamais pu remettre les pieds dans l'école, elle a demandé depuis sa mutation pour une autre ville". Au mois de juin, en prévision de son retour après congé, la directrice lui signifie son interdiction de prendre un CP l'année suivante.

Elle a donc cette année un CM1. Deux autres enseignantes ont quitté l'école où les incidents entre collègues se multiplient, et où la pédagogie Freinet et le travail d'équipe "sont systématiquement dénigrés ou mis en cause". Le règlement intérieur est modifié en ce sens, à la demande de l'inspectrice après qu'il ait été voté par le conseil d'école, sans présenter les modifications aux parents élus. Elle-même est convoquée pour l'inspection d'académie, mais sans motif explicite et elle refuse de s'y rendre.

Hélène Careil ne nie pas l'existence de difficultés, elle a d'ailleurs fait une demande de médiation pour trouver un modus vivendi avec la directrice, et elle a été choquée de constater que celle-ci avait déposé une main courante deux jours plus tard, lui signifiant ainsi une fin de non recevoir. Elle se défend pourtant de toute hostilité personnelle. "On n'est pas contre la directrice, nous cherchons des solutions à des dysfonctionnements et refusons une alternative du type 'elle ou moi'. Nous sommes inquiet.es d'un possible mouvement de solidarité des directeurs qui créerait une forme de scission entre enseignant.e.s et directeurs-trices."

L'enseignante a reçu le soutien de 13 des 17 collègues de cette école. Sollicité par ToutEducat pour donner sa version de l'affaire, le rectorat n'a pas donné suite. Cette dépêche est donc fondée sur des informations d'origine syndicale.

Arte

Extrait de 28min de Judith Bernard, directrice de publication du site Hors-Série qui mentionne la répression contre Hélène sur arte (émission 28 minutes) :

<https://drive.google.com/file/d/11ox955kwMyPS4Hrf2lj14mL-O1TcTBII/view>



Secrétariat national
10 chemin de la Roche Montigny
44000 NANTES

Tél. : 02 40 89 47 50
secretariat@icem-freinet.org
www.icem-pedagogie-freinet.org

Nantes, le 6 février 2021

C'est l'art de la pédagogie que la hiérarchie attaque

L'ICEM-Pédagogie Freinet dénonce la répression pédagogique dont est victime l'une de ses membres, Hélène, professeure des écoles à l'école Marie Curie à Bobigny, et lui apporte son plein soutien.

Cette enseignante est invitée à se "présenter mercredi 10 février à l'accueil de la DSDEN du 93 à 16h afin de consulter son dossier administratif dans son intégralité." Elle est informée "que cette formalité est préalable à la prise d'une décision de mutation dans l'intérêt du service à son endroit", en pleine année scolaire.

Cette convocation constitue l'apogée de pressions hiérarchiques exercées sur elle et son équipe depuis la rentrée 2019, attaquant directement les méthodes pédagogiques pratiquées depuis de nombreuses années par une équipe soudée. Ces méthodes, appartenant aux valeurs de la pédagogie Freinet, sont fondées sur l'émancipation de tous les enfants.

Être professeure des écoles, c'est pratiquer l'art de la pédagogie pour permettre aux élèves d'accéder à leur propre émancipation. Hélène, enseignante à l'école élémentaire Marie Curie de Bobigny depuis 2014 est de ces enseignantes, pleinement engagées dans cet art. En choisissant cette école, en ne désertant pas la Seine-Saint-Denis, Hélène comme tant d'autres a fait ce choix d'enseigner en éducation prioritaire, auprès de ces élèves qui ont tant besoin de l'école.

Sans relâche, depuis toutes ces années, Hélène comme ses collègues est à l'origine de projets pédagogiques ambitieux, n'a de cesse d'emmener ses élèves en classe découverte pour leur permettre d'aller voir les mondes qu'ils et elles n'ont jamais l'occasion de côtoyer, n'a de cesse de permettre à ses petit.es bout d'hommes et de femmes de prendre la parole et d'avoir prise sur le monde qu'ils et elles construiront demain, n'a de cesse de pratiquer la coéducation avec les familles de ses élèves.

Sans relâche, depuis toutes ces années, Hélène comme ses collègues a fait le choix de s'auto-former en permanence en intégrant le mouvement pédagogique ICEM-pédagogie Freinet. Il s'agit là d'un engagement personnel, pour le métier, parce qu'Hélène comme nous toutes et tous pensons que l'art d'enseigner est sans cesse à remettre sur l'établi si nous voulons progresser et donner le meilleur à nos élèves. Hélène comme nous toutes et tous se positionne en tant que chercheuse, experte pédagogique de terrain, qui questionne sans cesse ses pratiques, à l'aune des élèves qu'elle accueille et accompagne dans chacune de ses classes, au fil des années.

Hélène, comme nous toutes et tous, pense simplement que l'école comme lieu d'émancipation est à mettre au cœur du projet pour le monde de demain, fondé sur la justice sociale, l'égalité et la coopération. Simplement.

Aujourd'hui, Hélène est victime de répression de la part de la hiérarchie, et cette répression s'attaque à la liberté pédagogique. Cette liberté pédagogique doit pourtant rester le cœur de notre métier : c'est elle qui permet à chaque enseignant.e de se positionner en tant que chercheur et chercheuse, expert.e de terrain face aux élèves qu'il ou elle rencontre chaque année, toujours différents.

Si, comme bon nombre d'entre nous, Hélène n'utilise pas les évaluations nationales, c'est qu'elles ne lui sont pas utiles pour connaître ses élèves et leur permettre d'avancer dans leurs apprentissages. Ces évaluations, nous l'avons déjà maintes fois expliqué à l'ICEM comme dans d'autres mouvements pédagogiques, sont essentiellement basées sur les neurosciences et mettent les élèves en échec face à des exercices étrangers à ce qu'ils et elles font en classe au quotidien. Hélène, comme chaque enseignant.e expert.e, sait construire les outils dont elle a besoin, dans sa classe, avec ses élèves.

En agissant comme elle le fait, la hiérarchie entend une nouvelle fois mettre au pas chacun.e d'entre nous, niant les réalités de terrain qui sont les nôtres. Pour cela, l'institution n'hésite pas à employer les pires méthodes : irruptions intempestives de l'IEN dans l'école et dans la classe de notre collègue, menaces, etc... En envisageant de procéder au déplacement administratif de notre collègue en pleine année scolaire, l'institution nie tout le travail mené par cette enseignante pour construire le collectif que constitue la classe dont elle a la charge cette année. L'institution méprise les élèves, ces enfants, qui constituent cette classe en n'hésitant pas à les priver de leur enseignante.

L'ICEM-pédagogie Freinet dénonce ces pratiques autoritaires et violentes, niant les réalités humaines et les engagements professionnels qui se jouent au quotidien dans nos classes.

Nous pensons au contraire que l'urgence est cruciale pour une véritable formation des enseignant.es contractuel.les lâché.es chaque année par l'institution dans les classes les plus difficiles qui soient, mais aussi pour une véritable politique de recrutement permettant le remplacement systématique de chacun des enseignant.es qui en ont besoin.

Nous pensons aussi que l'urgence est à une véritable refondation de l'école, par ses praticien.nes de terrain, et non par des experts hors sol qui n'en ont que le nom, en faveur d'une école émancipatrice pour chaque élève, chaque enfant en tant qu'être humain.

Le Comité d'Animation de l'ICEM-pédagogie Freinet

<https://philippe-watreLOT.blogspot.com/2021/02/mise-au-pas.html?m=1&s=03>

Mise au pas

lundi, février 15, 2021

Récemment, Hélène Careil, professeure des écoles à l'école Marie Curie de Bobigny, militante pédagogique à l'ICEM-pédagogie Freinet, a reçu un courrier du DASEN du 93 lui indiquant qu'il prévoyait une mutation « dans l'intérêt du service » à son encontre.

Certains pourraient me faire remarquer qu'elle est aussi militante syndicale à SUD Education et que c'est peut-être cela qui motive cette mesure. Mais, quand bien même, l'action syndicale ne devait pas faire non plus l'objet de telles manœuvres d'intimidation !

Je me définis moi même comme un « militant pédagogique » engagé depuis longtemps dans ce que l'on appelle l'éducation nouvelle avec d'autres mouvements (dont l'ICEM) et je souhaite d'abord apporter mon soutien à cette collègue.

Au delà de Bobigny, ce qui remonte de plusieurs endroits c'est une volonté de mise au pas de plusieurs équipes et dans un certain nombre d'établissements.

C'est une enseignante Freinet qui subit des pressions dans sa nouvelle école alors que son travail a été reconnu et valorisé par un documentaire enthousiasmant. C'est le collège coopératif et polytechnique d'Aubervilliers qui voit son expérimentation supprimée avant son terme. On se souvient que le lycée expérimental de Saint-Nazaire (fondé en 1982) s'est battu pour sa survie et pour retrouver des locaux. Dans les collèges et les lycées expérimentaux (regroupés au sein de la FESPI), on ne compte plus les baisses de moyens et les tentatives pour les remettre dans les normes communes en supprimant les postes à profil. On ne compte plus également les enseignants lancés dans des projets comme par exemple les classes coopératives moqués, voire harcelés, par des collègues et peu soutenus par leur direction. On peut aussi évoquer les moyens réduits pour les mouvements pédagogiques.

Pourquoi une telle mise au pas ? Et pourquoi celle-ci s'accroît-elle en ce moment ?

Scientisme

Le Blanquerisme est non seulement un technocratisme mais aussi un scientisme.

Si la première dimension lui pré-existait (nous y reviendrons), la deuxième a été portée à son maximum durant son ministère.

Une des décisions de Jean-Michel Blanquer en janvier 2018 a été de créer un Conseil Scientifique de l'Éducation Nationale (CSEN). C'est le spécialiste des neurosciences Stanislas Dehaene qui a été nommé à la tête de cette instance d'une vingtaine de membres. Ils sont chargés d'éclairer la décision politique sur les grands enjeux éducatifs et faire des recommandations pour aider les professeurs à mieux saisir les mécanismes d'apprentissage des élèves. On peut formuler plusieurs critiques à l'égard de cette nouvelle instance. On a pointé sa proximité avec le Ministre et questionné, donc, son indépendance à l'égard du pouvoir. On a aussi mis en avant la prééminence des cognitivistes et de ce qu'on appelle rapidement les « neuro-scientifiques ». Et cela pose aussi la question de la nature des relations avec le monde enseignant.

La pédagogie n'est pas une science mais un savoir pratique. Et il ne faudrait pas qu'elle devienne un métier d'exécution où un « bureau des méthodes » dicterait dans une logique taylorienne de travail prescrit, les « bonnes pratiques ». Les neurosciences ne peuvent être la fin du débat, ils sont un élément du débat.

Il y a donc une dérive scientiste qui consiste à tout évaluer à l'aide des « données probantes » et à définir donc une bonne pédagogie validée par ces neuro-scientifiques et rejeter les autres. Bien sûr, il ne s'agit pas de faire et accepter n'importe quoi en matière de pratiques pédagogiques. Mais deux remarques s'imposent.

La première c'est le caractère très péremptoire de certains membres du CSEN qui confine au dogmatisme alors que le doute critique devrait faire partie de l'ADN (!) du scientifique.

La deuxième c'est que des études menées par des chercheurs sur les pédagogies Freinet et d'autres pédagogies coopératives existent mais qu'elles ont été rejetées ou discréditées par ces mêmes scientifiques. Ce qui laisse penser qu'on est bien plutôt sur des enjeux de pouvoir et de « domination du champ » plus que sur des aspects strictement scientifiques.

Le scientisme est aussi un autoritarisme et un dogmatisme.

Bureaucratie et égalitarisme

Notre École est composée de personnes engagées qui ont le sens du service public. Mais elle est aussi gérée comme une bureaucratie pyramidale.

Et ce qui caractérise ce type d'organisation, comme l'ont très bien montré les sociologues qui l'ont étudié, c'est que chacun des rouages de cette machine administrative a un périmètre. Mais le problème est que la tentation est forte de transformer ce périmètre en territoire à défendre. On assiste ainsi à des phénomènes de marquage de territoire où chacun essaie de montrer son utilité voire son existence dans la machine. Un autre effet pervers est l'ouverture de parapluie. Dans une structure pyramidale où l'on est contrôlé et évalué par son supérieur, il importe de se couvrir et d'éviter de voir sa responsabilité engagée. Ce qui crée une aversion au risque. Enfin et c'est le plus critiquable, la bureaucratie conduit aussi à ce qu'on attache plus d'importance à la manière de faire, aux procédures qu'à la finalité de ce que l'on fait. Or, l'expérimentation pédagogique rentre mal dans ces cases et ces normes

On est là au cœur d'un paradoxe (que j'ai déjà évoqué) : l'innovation est forcément une déviance. Mais si le discours officiel est de l'encourager, la réalité est plutôt l'inverse. Malgré les tentatives pour créer une innovation officielle et homologuée. L'institution a peur d'une innovation qu'elle ne peut contrôler car elle remet en question le pouvoir de certains.

Les militants pédagogiques se heurtent aussi au poids des habitudes et des normes. Celles ci peuvent être d'ailleurs aussi bien le fait de l'administration que des collègues. Il peut y avoir aussi quelquefois, un conformisme de la salle des profs.

Ces collectifs que sont les mouvements pédagogiques et les équipes dans les établissements agacent l'institution. Ils sont en effet l'illustration d'un fonctionnement horizontal et autogéré qui percute le fonctionnement vertical d'une bureaucratie soucieuse de conserver le contrôle et qui ne raisonne qu'en termes individuels.

L'égalitarisme est une version pervertie de la belle valeur d'égalité. Ici, c'est le refus d'admettre l'existence de situations dérogatoires à la règle commune ou de moyens spécifiques accordés à un projet spécifique. Cela peut-être particulièrement mortifère quand cela conduit à mettre en péril des fonctionnements d'établissements expérimentaux ou des projets d'équipes.

L'impasse de la liberté pédagogique

Au sein du camp « pédago », nous pouvons avoir des désaccords. La question de la liberté pédagogique en est un. C'est à la fois un concept ancien évoqué par Ferdinand Buisson et nouveau puisque sa formalisation date de 2005 avec la loi Fillon. « La liberté pédagogique de l'enseignant s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre de l'éducation nationale et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des membres des corps d'inspection. » (Article 48). C'est donc une liberté très encadrée. D'autant plus qu'il est dit dans le code de la fonction publique (1983) que « Tout fonctionnaire, quel que soit son rang dans la hiérarchie, est responsable de l'exécution des tâches qui lui sont confiées. Il doit se conformer aux instructions de son supérieur hiérarchique...[1] ».

Donc si un enseignant ne se conforme pas aux instructions qui lui sont données, il est un « désobéisseur ». C'est d'ailleurs ainsi que s'étaient désignés les enseignants du primaire plutôt progressistes et attachés à une pédagogie active qui refusaient d'appliquer les programmes de 2009 mis en place sans concertation. Mais quelques années auparavant d'autres enseignants plutôt conservateurs refusaient d'appliquer les programmes de 2002 pourtant élaborés dans une large concertation. Plus récemment, on a vu cette désobéissance à l'œuvre dans le refus de remplir certains documents (comme par exemple les évaluations de CP) ou d'organiser une cérémonie.

Cette question est d'autant plus piégée qu'elle est souvent gérée de manière très autoritaire par les ministres qui y sont confrontés. Les désobéisseurs de 2009 ont subi les conséquences de leur acte par une baisse de leur note administrative, des retenues sur salaire, etc. Curieusement ceux de 2002 n'ont pas été inquiétés. En décembre 2005, Gilles de Robien déclarait que « la liberté pédagogique n'est pas la liberté de faire n'importe quoi. », ajoutant en janvier 2006 : « La liberté pédagogique s'arrête où commence le danger pour les enfants. »

Plus récemment, l'article 1 de la mal nommée Loi pour une école de la Confiance portée par Jean Michel Blanquer en 2019 évoquant le « devoir d'exemplarité des enseignants » a été vue comme un moyen d'encadrer et de réduire la liberté d'expression des enseignants.

Au regard de l'histoire, le débat sur la liberté pédagogique a donc changé de camp.

Le concept de liberté a surgi quand les pionniers de la transformation de l'école ont tenté de la revendiquer. Au cours des dernières années, c'est plutôt dans le camp des "conservateurs" que le thème de la liberté pédagogique a été repris. La liberté devient alors celle de continuer à faire comme avant.

Ce concept ambigu perpétue l'idée que les enseignants pourraient faire ce qu'ils veulent dans une sorte d'exercice "libéral" du métier. La liberté pédagogique est souvent un faux nez du conservatisme. Et paradoxalement, les désobéisseurs renforcent cette image d'enseignants disposant du privilège de refuser les règles communes qui s'imposent aux fonctionnaires. C'est donc une arme à double tranchant. Et c'est l'objet d'un vrai débat au sein du petit monde des mouvements pédagogiques. Mais nous nous retrouvons tous pour dire que les enseignants ne peuvent être de simples exécutants. Être prof c'est penser son métier (et quelquefois le panser !).

Ma conviction est qu'il faudrait substituer à cette notion biaisée de « liberté pédagogique » qui comporte plus d'effets pervers que positifs une notion d'autonomie des équipes avec une démarche collective s'appuyant sur notre expertise et notre connaissance du terrain.

L'éducation Nationale a mieux à faire...

La dimension collective est justement à l'œuvre dans l'affaire de Bobigny. On cherche à punir un individu en faisant l'hypothèse que cela suffira pour mettre au pas. Or, il s'agit bien d'une réflexion collective dont cette collègue est porteuse.

La Seine Saint-Denis est un des départements les moins « choyés » de France. Pour le dire plus clairement et sans ironie, ce territoire souffre d'un manque de moyens chronique bien qu'il cumule les handicaps. Alors qu'il y a des enseignants qui essayent de mettre en œuvre des pédagogies coopératives, l'administration passe toute son énergie à les déplacer pour s'en débarrasser, au lieu de chercher des remplaçants aux centaines de classes qui n'ont pas d'enseignants, et de former les contractuels qu'ils embauchent et jettent sans formation dans les établissements...

Plus largement, le Ministère aurait mieux à faire que de chercher le clivage en s'acharnant sur des "pédagogistes" qui sont pourtant les plus favorables à la nécessaire évolution du système éducatif. M. Blanquer, il y a mieux à faire...

[1] Article 28 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Il est précisé ensuite : « sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public.» le « et » est inclusif